EXEMPLE DE POLITIQUE SUR LE TABAGISME D'UN IMMEUBLE RÉSIDENTIEL

Adresse de l'immeuble :	
-------------------------	--

Le tabagisme passif est dangereux, quelle que soit l'exposition. Les adultes exposés au tabagisme passif sont plus susceptibles d'avoir un AVC, une maladie cardiaque ou un cancer du poumon. Les enfants exposés au tabagisme passif ont plus de risque d'avoir des crises d'asthme, des maladies respiratoires, des maladies de l'oreille moyenne et d'être victimes de la mort subite du nourrisson (MSN). Pour ces raisons et afin d'aider les locataires à prendre des décisions éclairées concernant leur lieu d'habitation, la ville de New York exige que les propriétaires d'immeubles résidentiels (appelés dans cette politique le « propriétaire/gérant », qui inclut le propriétaire déclaré, le vendeur, le gérant, tout autre agent de celui-ci ou le syndic) composés de trois logements ou plus, rédigent une politique sur le tabagisme et la communiquent à tous leurs locataires. La politique sur le tabagisme de l'immeuble s'applique à toutes les personnes présentes dans l'immeuble, y compris les invités.

Définitions

- a. **Fumer**: inhaler, exhaler, faire brûler ou tenir un cigare, une cigarette, un cigarillo, une pipe, une pipe à eau ou un narguilé, une cigarette aux plantes, un produit sans tabac (par ex. de la marijuana ou une shisha sans tabac) allumé ou qui se consume, ou toute autre forme d'objet allumé ou dispositif conçu pour permettre à l'utilisateur d'inhaler de la fumée.
- b. **Cigarette électronique** : dispositif à piles qui chauffe un liquide, un gel, des plantes ou une autre substance et produit une vapeur que l'utilisateur inhale.

Smoke-Free Air Act

La loi promulguée par la ville de New York interdit de fumer et d'utiliser des cigarettes électroniques dans tous les lieux publics, y compris mais sans exclusivité, les halls d'entrée, les couloirs, les escaliers, les salles du courrier, les salles de remise en forme, les lieux de stockage, les garages et les laveries de n'importe quel immeuble composé d'au moins trois logements. Code administratif de la ville de New York, § 17-505.

Politique sur le tabagisme

Il est interdit de fumer dans les lieux cochés ci-dessous (cochez toutes les cases qui s'appliquent). <u>Même si aucune case n'est cochée, la Smoke-Free Air Act interdit de fumer du tabac et des produits autres que ceux dérivés du tabac et d'utiliser des cigarettes électroniques dans les lieux publics.</u>

- □ Dans les logements*
 □ À l'extérieur de lieux qui fent partie des logements
- □ À l'extérieur de lieux qui font partie des logements, y compris les balcons, les terrasses et les porches
- Dans les lieux publics extérieurs, y compris les terrains de jeu, les toits, les piscines, les parkings et les balcons, cours, terrasses, porches ou jardins communs
- □ En plein air à moins de 4,5 m (15 pi) des entrées, sorties, fenêtres et bouches d'entrée autour de l'immeuble
- * Les logements à loyer réglementé ou encadré peuvent être exemptés d'une politique qui restreint le tabagisme à l'intérieur des logements, sauf si le locataire en place accepte la politique par écrit.

EXEMPLE DE POLITIQUE SUR LE TABAGISME D'UN IMMEUBLE RÉSIDENTIEL

Procédure de réclamation		
Les réclamations à propos de fumée s'introduisant dans un logement ou une partie publique doivent être adressées dans les plus brefs délais au propriétaire/gérant suivant :		
constituer une violation de mon bail. Pour les	le non-respect de la politique sur le tabagisme peut copropriétés, les logements coopératifs et autres e comprends que les violations de la politique sur le nent intérieur de l'immeuble.	
Nom du propriétaire/gérant en caractères d'imprimerie		
Signature du propriétaire/gérant	Date	
Nom du locataire en caractères d'imprimerie		
Signature du locataire	Date	